

## **REGLEMENT**

### **« SOIREE VENTES PRIVEES »**

**Vendredi 3 février 2017**

#### **ARTICLE 1 : L'ORGANISATEUR**

La société SODHYOUEST E.LECLERC Le Portail, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés Saint-Denis sous le N° de Siret 508 064 003 00025 dont l'établissement principal est au 29 31 33 rue du Moulin 97 424 Saint Leu représentée par son directeur M. DEMARLY Didier, organise **une soirée Ventes privées** se déroulant le **vendredi 3 février 2017 de 21h à 23h au Centre Commercial E.Leclerc Le Portail à Piton Saint Leu.**

#### **ARTICLE 2 : QUI PEUT PARTICIPER**

La participation à cette soirée est réservée, à toute personne physique majeure résidant sur le territoire de l'île de la Réunion munie d'une invitation.

#### **ARTICLE 3 : COMMENT PARTICIPER**

Cette soirée privée est uniquement sur invitation :

- ✓ Invitation par mail de la base contacts galerie Portail.
- ✓ Inscription sur les bornes en galerie du lundi 23 janvier au jeudi 2 février 2017.
- ✓ Les 26 boutiques de la galerie ont la possibilité d'inviter leurs meilleurs clients via une invitation VIP remise directement en boutique (voir conditions d'attribution par boutique).

***L'accès à la soirée se fera uniquement sur présentation de l'invitation valable pour 2 personnes.***

***L'invitation doit être présentée le Jour J sur smartphone ou imprimée sur papier.***

Le participant garantit l'exactitude des informations mentionnées. Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité, d'adresse et de numéro pourra entraîner l'élimination du participant. La Société Organisatrice se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants. Toute inscription présentant une anomalie sera déclarée nulle.

Les places doivent être acceptées tels que dans le règlement, elles ne seront ni reprises, ni échangées contre leur valeur en espèces.

#### **ARTICLE 4 : PARTICIPATION VAUT ACCEPTATION**

Le simple fait de participer implique l'acceptation sans restriction du présent règlement et des résultats. Tous cas non prévus par le présent règlement, toutes contestations relatives à son application ou à son interprétation seront tranchées souverainement et en dernier ressort par les tribunaux d'instance compétents.

#### **ARTICLE 5 : ANNULATION EN CAS DE FORCE MAJEURE**

En cas de force majeure, la Société SODHYOUEST se réserve le droit d'arrêter, de proroger ou de modifier à tout moment les inscriptions pour la soirée et la soirée Ventes privées elle-même, sans qu'aucun dédommagement ne puisse lui être réclamé.

#### **ARTICLE 6 : RESPONSABILITE**

La responsabilité de l'Organisateur n'est pas engagée en cas d'incident technique empêchant le participant d'utiliser les 2 bornes tactiles en galerie ou en cas d'inscription incomplète ou erronée des renseignements par le participant.

La société organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots par d'autres lots de même valeur et de caractéristiques proches, sans que cela ouvre droit à un éventuel remboursement, dédommagement ou avoir.

La responsabilité de l'Organisateur n'est pas engagée en cas d'incident technique empêchant le participant de se connecter au site Web ou entraînant la perte, le retard, l'envoi à une adresse erronée ou une inscription incomplète des données du participant.

La responsabilité de l'Organisateur n'est pas engagée en cas d'informations fausses ou inexactes pouvant être dues à des utilisateurs du site Web ou à un quelconque équipement ou programme connecté à l'organisation du présent Jeu.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation du matériel informatique ou de l'accès à Internet du participant, ou de tout autre incident technique quel qu'il soit.

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, en particulier concernant la performance technique, les temps de réponse pour la consultation, la recherche ou le transfert d'informations, les risques d'interruption et, plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission par Internet, l'absence de protection de certaines données contre une éventuelle mauvaise utilisation et le risque d'infection par tout virus susceptible de circuler sur le réseau.

Chaque participant est tenu de prendre des mesures appropriées pour protéger ses propres données et/ou logiciels, sauvegardés sur son équipement informatique, contre toute attaque ou violation.

De même, la responsabilité de l'Organisateur ne peut être engagée si, à la suite d'un incident concernant les lignes téléphoniques, la connexion des participants est interrompue ou leur participation n'est pas prise en compte.

L'Organisateur ne peut être tenu responsable de dommages causés par la mauvaise utilisation des prix par les gagnants, notamment de dommages causés par la mauvaise utilisation des gains ni de dommages pouvant survenir lors de l'utilisation de leurs gains.

L'Organisateur ne peut être tenu responsable des actes des participants et des contenus diffusés par les participants via l'application dédiée aux Jeux.

#### **ARTICLE 7 : DROIT A L'IMAGE**

En participant à la soirée Ventes privées, le participant accepte de céder à titre gracieux à la Société Organisatrice tous les droits qu'il détient sur son image, toute ou en partie reproduite sur les photos et vidéos prises dans le cadre de sa participation à la soirée privée.

En cédant ses droits, le gagnant autorise la Société Organisatrice à :

Dupliquer, distribuer, diffuser les dites photographies et vidéos à des fins d'information, de communication, de promotion et d'illustrations sur tous types de supports physiques ou virtuels connus ou à connaître (sites internet, réseaux sociaux, marketing, presse papier, publicité, etc...). Ces photographies et vidéos pourront être utilisées dans le monde entier et dans tous les domaines par la Société Organisatrice et par toute société contrôlée par ou avec la société de l'Organisateur, pour une durée de 6 mois à compter de la date du 3 février 2017.

L'organisateur s'engage à exploiter les photographies et vidéos dans le cadre d'une utilisation conforme aux lois et aux bonnes mœurs. Ne seront pas diffusées les photos et vidéos à caractère violent, pornographique, xénophobe ou illicite.

Toutes les participants disposent d'un droit de suppression des photos ou vidéos prises dans le cadre de sa participation à la soirée, sur simple demande à l'adresse : La société SODHYOUEST E.LECLERC 29 31 33 rue du Moulin 97 424 Saint Leu ou par email à l'adresse [webmestre@e-leclerc.re](mailto:webmestre@e-leclerc.re).

La cession des droits à l'image vaut pour toute personne participante à la soirée Ventes privées du Vendredi 3 février 2017.

#### **ARTICLE 8 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE**

Conformément à la Loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant, qu'ils peuvent exercer sur simple demande à l'adresse : **La société SODHYOUEST E.LECLERC 29 31 33 rue du Moulin 97 424 Saint Leu ou par email à l'adresse [webmestre@e-leclerc.re](mailto:webmestre@e-leclerc.re).**

Fait à LE PORT le 12/01/2017